

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 904

présenté par
Mme Bareigts, rapporteure

ARTICLE 46

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions inscrites dans l'habilitation sont satisfaites par l'article 46 bis, qui procède à une refonte globale du dispositif de l'effacement. L'alinéa 16 n'est donc plus utile.